

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vcl. I.

QUEBEC, 25 FEVRIER, 1848.

No. 11.

Morale et Philosophie.

L'AVENIR RELIGIEUX.

Il semble aujourd'hui que la société touche à sa dissolution. et n'use de la force qui lui reste, que pour consommer sa ruine. De tous côtés s'élèvent de sinistres prédictions, de tous côtés on crie "malheur!" Les esprits conciliateurs ont perdu courage, et ils cherchent pour eux-mêmes des voix de salut; le philosophisme a entassé les systèmes, multiplié les utopies; l'idée s'est perdue sous la forme, et la vérité a presque péri aux mains de ceux qui l'invoquaient en se la disputant.

Ainsi sont-ils sincères ceux qui nous prophétisent des calamités morales. Seulement, en signalant les effets, ils négligent d'observer les causes, et ne s'occupent pas de trouver les remèdes. L'ordre demeure troublé, parce que les peuples persistent à ne pas comprendre que l'initiation au bonheur date nécessairement d'une épreuve. On marche sur des débris et on tombe... mais en se relevant, ne sent-on pas dans son âme un élément de force et de vie? A l'horizon plane la foi. Il appartient à la loi religieuse de se répandre de plus en plus: toute charitable, elle revient à nous sans se souvenir qu'elle a été méconnue. L'absence d'autres liens rend la foi encore plus nécessaire au monde; il ne s'agit que de savoir l'appliquer: car si l'homme la gardait inactive dans son cœur, et ne s'en servait pas en guise de levier, pour se grandir, de bouclier pour repousser ses propres vices, elle ne serait au-dedans de lui qu'un reproche continu. Il faut que, régénéré par la foi, le siècle donne des preuves de sa croyance; la parole de Dieu doit le guider, son regard l'éclairer, sa main le soutenir.

Le malaise actuel n'indique point une décadence, échelle rapide que l'humanité descendrait contre sa volonté, mais bien des besoins nouveaux, le désir d'un ordre inconnu. Si nous travaillons à tâtons, c'est que nous sommes à peine hors de la nuit. Cette nuit, elle fut brillante; les générations précédentes ont connu, dans une fatigue, des périodes d'un bonheur dont nous devons avoir l'accomplissement. Maintenant elles reposent, monuments du passé qui ont eu la vie; mais elles ont marché pour nous ouvrir le chemin, comme nous l'avons fait à nos fils. Chaîne de travailleurs, descendue de Dieu en se tenant par la main, et remontant jusqu'à lui à l'avers la suite des siècles. Car voilà ce qu'il y a de beau, c'est cette multitude d'hommes qui s'avance serrée en ordre ou en désordre, suivant les temps et les lois, mais se frayant toujours hardiment un passage dans les solitudes inexplorées. Et c'est sans le savoir, que l'humanité prend et élan unanime; inquisiteur pour ce qu'elle

a, elle doit demander ce qu'elle n'a pas à celui de qui tout émane.

Mais croire, sur les premiers symptômes de la fièvre actuelle, que la civilisation touche à son terme, c'est une déplorable erreur. Voyons en donc l'esprit et la marche, pour découvrir cette solution, objet par avance de tant de rêves, de tant de combats...

Qu'est-ce que la civilisation? Un traité d'alliance entre les créatures d'ici bas; elle est née sous la tente du pasteur, et s'est enfoncée dans les hautes capitales. De son premier jusqu'à son dernier pas (si elle peut jamais avoir fait son dernier pas, être arrivée à sa perfection suprême), elle ne cesse de progresser. Un philosophe, inspiré par le génie du doute, a voulu démontrer que la civilisation devait inévitablement décrire un cercle fatal: en partant, être faible, radieuse au milieu de sa course, anéantie à la fin. Mais y n-t-il une course déterminée pour elle? Essence du monde, peut-elle s'éteindre avant lui? ne serait-elle qu'un météore passager dont la lueur éblouit, sans éclairer ni échauffer? Non, rien d'inutile dans l'œuvre éternelle. Nous n'aurions pas été ainsi guidés parmi les ténèbres de la vie, pour que le flambeau conducteur vint s'éteindre devant nous. Nous n'imiterions pas les filles folles de l'Évangile, qui brûlent toute leur huile avant le soir. La civilisation, c'est la distinction du bien et du tien; mais c'est aussi l'enseignement du partage; après avoir rendu les droits respectables, elle relève la douleur et la couronne de dignité. Hors cela, sa tâche prendrait un caractère d'égoïsme; tant qu'elle reste le fruit et le domaine de quelques esprits éclairés et ne s'applique pas largement aux besoins de la foule, elle ne peut porter à sa base une inscription divine; mais dès qu'avec la sanction des années elle a reçu celle de la Providence, elle laisse lire sur son visage la patrie d'où elle sort, la Jérusalem céleste.

Ainsi, deux moteurs nous régissent, et l'un régit l'autre; la Providence et la civilisation. La Providence s'élève comme la mère vigilante de tout ce qui existe; elle seule a inspiré aux hommes, trop divisés, trop épars sur leur globe, parlant tant de langages divers, procédant par coutumes tranchées, une idée d'association, d'abord de frère à frère, puis de famille à famille, enfin de peuple à peuple; c'est elle qui a établi le premier lien, en apparence tout physique, et pourtant essentiellement moral.

On dira bien: "Il y a parfois perturbation longue et funeste: les lois les plus sages s'usent, les empires les mieux fondés s'écroulent."—Oui, c'est là de l'histoire humaine, non celle de Dieu; à côté du désordre d'une époque, voyez l'ordre qui en féconde une autre. Le corps social a ses périodes de fièvre; mais il en sort rajeuni, et prêt à remplacer ce qu'il a perdu

par la conquête des biens qu'il n'osait pas même désirer. La peste, la barbarie, accidents terribles, ne marquent pas sur la surface du monde; tout au plus laissent-ils un souvenir pour rendre encore plus précieux les bienfaits de la santé et de la sagesse: leur influence ne saurait être que de passage.

La civilisation est un fait acquis; et comme tous les peuples tendent simultanément les mains vers elle, ses préceptes forment une règle générale, dont l'esprit peut laisser augurer de l'avenir religieux. Elle est la main droite de Dieu, ou plutôt l'œuvre de sa main; elle tend à diviser, à espacer les hommes pour les réunir plus tard, à utiliser, déceler leurs forces: voilà pour la vie matérielle; le premier acte a été de sentir, de comprendre; le second consiste à perfectionner. La civilisation ne se présente pas au monde comme un simple guide, mais se pose en reine à sa tête, elle éclaire les croyances et donne des règles de conduite; du culte elle va jusqu'aux lois. Alors les hommes, inquiets sur des garanties d'existence, qu'ils croient usées, parce que leur propre cœur n'a plus assez d'élévation pour elles, aspirent à refaire le culte et les lois; d'abord ils s'attaquent au principe religieux, car il est le premier en date; ensuite ils sapent l'édifice matériel; double lutte où ils se ruinent par le succès, et perdent à mesure qu'ils gagnent. Ce combat est déplorable, mais il n'est pas sans exemple que la sagesse suprême ait voulu en tolérer le tumulte. La discorde est pour les bonnes constitutions une épreuve comme une autre. Quand le soleil se voile de brouillards, ne sait-on pas qu'il réparaitra le lendemain plus éclatant, plus radieux encore?

L'histoire générale procède par trois époques: religieuse, guerrière, philosophique.

La première date nécessairement du berceau du monde. À peine l'homme a-t-il respiré l'air de la vie, cherchant autour de lui, il a dû deviner un être plus puissant. Il a appartenu alors à quelques esprits clairvoyants de distinguer le véritable principe de toutes choses. La terre échappait aux mains de Dieu; sa jeune existence était un hymne à moitié empreint de la mortalité d'ici-bas et de l'éternité d'en haut. Les lieux ne se distinguaient pas encore par des souvenirs: il y avait l'unité de famille, et la terre se recueillait sans cesse en présence de son maître. Il arriva cependant qu'à force d'avoir les regards tournés vers l'origine céleste, on s'égara, car on adorait en quelque sorte d'après des idées présumées, des souvenirs confus. La révélation n'avait pas été accordée, et l'ignorance s'accrut de tous les efforts que dut faire la théocratie civilisatrice pour s'adjuger le pouvoir, dans cette époque de piété sévère. Il y eut une foi à part pour les prêtres et les grands, cachée, enveloppée de symboles, comme les morts égypt-

tiens étaient enveloppés de bandelettes; une autre foi pour les peuples, plus simple, mais éloignée de la vérité, mettant l'objet créé à la place du Créateur, le Soleil, Osiris, Belus, Adonis, Haghah-Baal sur le trône de Jehova. De là toutes ces mythologies multipliant ingénieusement le même être souverain, dont les mille attributs deviennent autant de dieux, rétrécissant l'idée éternelle, en opposant à la volonté une, inébranlable les caprices de ces divinités passionnées. Cependant à travers ces erreurs, on reconnaît des époques religieuses, où le dogme avait tout pouvoir sur les peuples, où la foule s'inclinait devant un hiéroglyphe, attendait à genoux un oracle, et soumettait ses projets à la parole d'un augure.

Mais d'où vient ce bruit, d'où naît ce tumulte? Pourquoi ces plaines sont-elles pressées sous tant de pieds ardents? Pourquoi se donne-t-on rendez-vous au même lieu? Est-ce pour que ia mort y fauche d'un seul coup et sans fatigue? Le fer a été tourné en armes aiguës; le bras de l'homme s'est endurci comme l'épée qu'il porte. En devenant nombreux à l'égal des grains de sable de la mer, les peuples se sont disputé les plus belles places au soleil. Les intérêts d'un jour ont fait taire les amitiés d'un siècle. Le pain d'alliance a été rompu avec perfidie; les armes cachées sous le manteau de la paix. Malgré eux, les bons se sont vus forcés à la résistance. Les conquérants ont brillé et rétabli l'ordre après tant de guerres obscures. Apôtres de batailles, ils ont fondé sur de larges bases les empires pour une durée déterminée. La guerre n'a pas sévi inutilement. A défaut d'autre communication, elle a créé des rapports directs entre des peuples éloignés.

C'est la seconde époque de l'histoire.

ALFRED DES ESSARTS.

(A continuer.)

Annonces Nouvelles.

Grande fabrication de meubles.—THOS. LARIVIERRE.
Domicile de —M. PATRY, Architecte.
Argent demandé à emprunter.
Beurre, &c., à vendre.—A. HAMEL et FRERE.
Institut Canadien.
Maison à vendre ou à louer.—F. PARANT & Cie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 25 FEVRIER, 1848.

Extraits des derniers Journaux d'Europe.

Nouvelle insurrection en Sicile.

Naples, 14 janvier.—Le paquebot à vapeur le *Vesuvio*, parti hier, de Palerme, nous apporte la nouvelle d'une insurrection générale dans toutes les principales villes de la Sicile, qui a eu lieu le 12.

«A Palerme, l'exaspération était telle que les dames ont jeté par les fenêtres de l'eau bouillante et des meubles sur les dragons qui chargeaient le peuple. Trente mille citoyens de Palerme, tous armés, ont

chassé les troupes hors la ville, après leur avoir fait éprouver des pertes considérables. Les troupes sont parvenues à se retirer à Monte-Reale.

«On assure que l'infanterie de ligne n'a pas voulu prendre part au combat.

«Le roi de Naples, en recevant cette nouvelle, a eu un mouvement de sang vers la tête, tellement fort, qu'on a été obligé de le saigner sur-le-champ; mais le soir il a fait embarquer cinq mille soldats de ligne sur neuf bateaux à vapeur qui sont partis de suite pour la Sicile.

«Le 12, jour de la fête du roi de Naples, lorsque S. M. s'est présentée au théâtre St. Charles, quelques courtisans mal inspirés, ayant voulu essayer de l'applaudir, ont déterminé une explosion de sifflets partis de toutes les loges et du parterre.

«On dit que le roi a fait mettre son fils aux arrêts, parce qu'il lui aurait demandé de faire quelques concessions au peuple.

«P. S. Le paquebot le *Vesuvio* n'a pas pu débarquer ses marchandises à Palerme. Il a pu seulement prendre quelques passagers à la hâte, et il est reparti pour Naples, sans avoir même pris ses papiers d'expédition.»

—Le *Sémaphore*, du 20, donne de son côté les détails qui suivent sur ces graves événements :

«La Sicile est soulevée. On savait, dès le 8, à Palerme, que le roi ne ferait pas de concessions. Le peuple se répandit dans les rues par groupes nombreux et menaçants. La police s'effraya, et dans l'espoir de conjurer l'orage qui s'annonçait sous des couleurs menaçantes, elle imagina d'arrêter, dans la nuit du 9 au 10, précisément les personnes influentes qui, dans les journées des 25, 26 et 27 novembre, étaient parvenues avec tant de peine à calmer l'irritation de la foule et à empêcher de funestes collisions. C'est ainsi qu'elle tenta de s'emparer du comte Aceto, qui se trouvait dans le palais du consul anglais.

«Voyant qu'on refusait d'ouvrir les portes, les agents se mirent en devoir de les forcer; mais en accomplissant cette œuvre de violence, ils firent voler sur le pavé l'écusson du consul britannique. Craignant les suites de cette maladresse, les officiers de la police abandonnèrent le siège, et le comte Aceto ne fut pas pris. Mais le peuple, en apprenant ces arrestations et l'ingratitude de l'autorité envers ces mêmes personnages qui lui avaient naguère rendu de si grands services, ne mit plus de bornes à sa colère.

«Le jour même de la fête du roi, comme le canon des forts retenissait en signe d'allégresse, les groupes devinrent tellement menaçants que l'autorité militaire crut devoir prendre le parti de faire charger le peuple par la cavalerie. Un engagement terrible eut lieu entre les soldats et la foule. La cavalerie fut repoussée; mais des renforts lui étant arrivés, elle chargea de nouveau le peuple, qui plia un moment sous cet effort désespéré.

«Toutefois, la lutte s'engagea encore avec des chances favorables pour la population, et la cavalerie sonna la retraite. L'infanterie, qui n'avait pas donné, avait été campée à quelque distance de la ville; elle fut rejointe par les cavaliers; et dans ce moment il y a près de Palerme une pe-

tite armée qui attend, sans doute, d'être renforcée par les troupes envoyées de Naples pour reprendre la cité au insurgé; mais il est probable qu'on donnera de la besogne aux généraux de Ferdinand.

«En attendant, Viale s'est réfugié au milieu de ses soldats. Le lieutenant-général Majo, qui a cherché à calmer les esprits, a été applaudi par le peuple; mais quand celui-ci saura que c'est ce général qui a expédié à Naples le *Vesuvio*, pour porter au roi la nouvelle de l'insurrection, il est probable que ses dispositions seront changées.

«Le *Vesuvio*, parti le 12, dans la nuit, de Palerme, est arrivé à Naples le 13 au soir, et le 14 au matin, le roi a fait venir la garnison de Nocera par le chemin de fer.

«Huit bateaux à vapeur, portant environ dix mille hommes, sont partis pour la Sicile le même jour.

«Mais ce ne sera pas seulement Palerme qu'il faudra soumettre, car Messine est aussi au pouvoir de l'insurrection. Les habitants y occupent les portes, et se sont emparés du fort Gonzaga et des autres qui dominent la ville; la troupe s'est retirée dans la citadelle.

«Le peuple de Messine a arboré le drapeau tricolore de l'Italie, et a procédé immédiatement après sa victoire à l'organisation d'une garde civique. Catane, Syracuse et Trapani ont suivi l'exemple de Palerme et de Messine; les campagnes sont également en insurrection. C'est une levée de boucliers générale, et les troupes envoyées par le gouvernement ne suffiront pas pour la comprimer.

«Le bruit court qu'une révolution éclatée simultanément dans les Abruzzes, dans la Pouille et dans la Basilicate. Maintenant que Salerne est dégarinée de troupes, ne suivra-t-elle pas l'impulsion donnée aux villes du royaume?

«Le fait est qu'à Naples le peuple n'a pas bougé, et que tout s'est borné aux égarés de mécontentement donnés à San-Carlos. Mais si en apparence la population est tranquille, les esprits sont vivement agités, et il n'est pas impossible que la secousse qui fait tréssaillir autour de l'Etna ne se fasse sentir au pied du *Vésuve*.»

—On lit dans la *Patrie* : Le bruit court ce soir, (25 janvier,) à Paris, que le roi de Naples a été forcé de se réfugier à bord de l'*Pescadore* anglaise. Une insurrection formidable aurait éclaté à Naples aussitôt après le départ pour la Sicile des troupes qui, seules, maintenaient la population.

ITALIE.—On écrit de Turin, 14 janvier, à la *Presse* :

«Le nouveau duc de Parme, le duc de Modène et l'empereur d'Autriche viennent de resserrer les liens qui les unissaient déjà par un traité signé à Modène il y a quelques jours; n'ayant eu que pendant peu d'instants le texte du traité sous les yeux, il m'a été impossible de le copier; et il suffira, du reste, de dire que les conditions principales sont : 1o. alliance offensive et défensive entre les trois états; 2o. union douanière conclue sur les bases du Zollverein.»

—Le *Diario*, du 3 janvier, publie un long avertissement au peuple pour l'informer que le Saint-Père désapprouve formelle-

ment les démonstrations tumultueuses, lors même qu'elles ont pour mobile le dévouement à sa personne. En conséquence, les lois sur les attroupements, lois qui n'ont point été rapportées, seront exécutées avec rigueur. Cet avertissement ou manifeste est la conséquence de ce qui s'est passé les 1er et 2 janvier.

—Le 8, il y a eu une lutte sanglante entre les étudiants de l'université de Pavie et la troupe. Cette lutte s'est renouvelée le 9 avec plus de gravité. On compte dix à douze morts et quarante et quelques blessés; la perte la plus forte a été supportée par les soldats. L'université a été fermée, et une grande partie des étudiants se sont réfugiés sur les territoires piémontais et suisse.

—Le 15 janvier, le bruit courait à Rome que l'Autriche avait demandé le passage pour 30 mille hommes, destinés pour le royaume de Naples. On ajoutait que plusieurs cardinaux s'étaient prononcés pour l'affirmative, mais que le Pape avait dit non d'une manière résolue. Ces bruits avaient ému la population romaine, qui demandaient que le gouvernement s'occupât immédiatement de l'organisation d'un corps d'armée, mettant en avant pour cette opération le brave colonel Ferrari, qui a commandé la légion étrangère en Espagne.

—Toutes les lettres de Rome nous montrent l'état des esprits en parfait rapport avec l'exaltation qui règne dans toute l'Italie.

—Les nouvelles de Lombardie se résument ainsi, à la date du 11 :

« Le maréchal Radseski a été revêtu de pouvoirs illimités. Il n'y a eu aucune démonstration nouvelle contre l'ordre. Les cafés, les théâtres et les établissements publics sont déserts, les affaires stagnantes. Les Milanais se proposent, dit-on de ne se servir que de la soie indigène pour leurs vêtements, renonçant aux laines et aux cotons de l'étranger.

—Le nouveau duc de Parme paraît décidé à accorder à son peuple des réformes financières.

Ce prince lorsqu'il a reçu l'état-major de l'armée des duchés, est, dit-on, resté stupéfait de la quantité d'officiers supérieurs qu'elle renferme. On y compte jusqu'à vingt-sept majors. Le duc a annoncé le projet de faire d'importantes réductions.

Sur les soixante hallebardiers qui gardaient le palais, on en a, dit-on, congédié quarante-huit. Des réformes analogues ont lieu parmi les nombreux chambellans et employés du palais.

FRANCE.—Nous publions plus bas la note adressée par M. de Bois-le-Comte à la diète fédérale, au nom du cabinet des Tuileries et des trois puissances du Nord, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Cette note n'a rien de nouveau ni d'inattendu. M. Guizot aurait pu s'y prendre six mois plus tôt. Aujourd'hui elle arrive trop tard, c'est là son moindre défaut.

Les principes posés dans cette note comme bases de nos relations avec la confédération suisse, peuvent se résumer ainsi :

Cessation de l'occupation militaire du *Sunderbund*; protestation en faveur de la souveraineté cantonale, sous peine de la

suspension de la neutralité suisse; nécessité de l'assentiment de chaque canton pour la révision du pacte fédéral, c'est-à-dire non pas seulement à la majorité, mais à l'unanimité des voix; enfin, droit des puissances étrangères d'intervenir, au nom des traités de Vienne, dans le gouvernement des affaires de la confédération.

La première objection que va soulever la note de M. Guizot et des cabinets consortes pourrait bien être celle-ci : Nes'ingère-t-on pas, dans les affaires intérieures de la Suisse plus qu'on est en droit de le faire? Ce droit existait-il sans conteste, ne l'exerce-t-on pas beaucoup trop tard? Et puisqu'on a laissé s'accomplir le *casus belli* de la diète, puisque la guerre a éclaté, les vaincus ne doivent-ils pas en payer les frais? L'occupation militaire du *Sunderbund* n'a pas d'autre objet, les radicaux ne pensant pas du tout, comme M. Guizot, qu'ils sont assez riches pour payer leur gloire.

Ce n'est pas tout. Les traités de 1815, dont M. Guizot entend aujourd'hui la défense conjointement avec M. de Metternich, ne les a-t-il pas laissés violer impunément par ses illustres consorts de l'Autriche et de la Russie?

Pourquoi n'est-il pas intervenu en Pologne? Pourquoi n'est-il pas intervenu à Cracovie, comme il menace d'intervenir en Suisse?

Mais ce n'est pas tout encore; autre objection: cette menace que M. Bois-le-Comte vient d'adresser à la diète, au nom de son gouvernement, M. Guizot est-il bien en état de pouvoir la réaliser? Et, le cas échéant, devrait-il le faire dans les circonstances nouvelles? La neutralité de la confédération helvétique n'est-elle pas au moins aussi utile à la France qu'à la Suisse elle-même? La Prusse, à cause de Neuchâtel, et l'Autriche, à cause de voisinage de ses possessions italiennes, ont donné cette fois carte blanche à M. Guizot: elles ont promis de se joindre à lui. La Russie, qui n'a pas grand intérêt dans la question, laisse faire plutôt qu'elle ne concourt. Mais ce qui constitue surtout l'habileté des trois puissances du Nord, c'est de mettre en avant M. Guizot, c'est de transformer un ministre né de la révolution de juillet en France en exterminateur de la révolution radicale en Suisse: c'est de placer encore une fois le pauvre système en opposition manifeste avec son principe, et de fourvoyer la révolution dans la personne d'un illustre révolutionnaire.

—Tandis que M. Guizot transmettait par M. Bois-le-Comte, à la diète suisse, sa note menaçante, lord Palmerston, beaucoup plus adroit, faisait remettre par M. Stafford Canning un *memorandum*, tout confit de tendresses, de témoignages d'intérêt et d'exhortations amicales. Ses sentiments pour la diète à lui sont tout sympathiques, sa confiance dans la haute sagesse de la majorité et dans la pureté de son radicalisme est sans bornes. Lord Palmerston n'impose pas sa volonté, il ne dicte pas impérieusement son interprétation des traités comme une loi absolue à laquelle la Suisse doit obéir sans observations. Il invoque la générosité du vainqueur vis-à-vis des sept cantons, il fait un appel à l'esprit de paix pour éteindre les conflits intéri-

eurs, et à l'esprit de concessions sages et mesurées, pour réduire à néant les exigences et les complications extérieures. Ecoutez sa parole onctueuse :

« Deux voies s'ouvrent devant la diète: si elle suit l'une, elle pourra consacrer les fruits de son triomphe au bonheur de la patrie commune; si elle se précipite dans l'autre, elle prolongera les impressions douloureuses de la guerre, et différera pour longtemps le rétablissement des conditions essentielles d'une tranquillité durable et de l'indépendance nationale. Il importe que cette pensée soit mise dans tout son jour. Pour jouir de la paix intérieure, conserver les moyens de maintenir la neutralité, et pour éviter des complications avec l'étranger, il est nécessaire que les cantons suisses se traitent réciproquement avec cette sympathie cordiale qui résulte d'une bienveillance réciproque et de la conviction d'intérêts communs: il n'est pas dans la nature des choses que la prépondérance d'un seul parti et l'humiliation de l'autre amènent un pareil résultat.»

Quant à la répartition des frais de la guerre et à la révision du pacte fédéral, voici dans quels termes anodins lord Palmerston s'exprime :

« On conçoit aisément comment, dans les premiers moments de la victoire, on s'est senti disposé à mettre tout sur le compte du parti vaincu. Vaincre son adversaire et le ménager, gagner et cependant payer; c'était là une contradiction en apparence que le bon sens ne pouvait admettre. La majorité de la diète, en faisant même abstraction de la participation des députés aux passions mises en mouvement par la crise, aurait peut-être trop accordé au hasard, si, dans le premier moment, elle n'avait pas fait quelque concession à l'ardeur du public. Mais aujourd'hui les circonstances permettent et le devoir exige, à notre avis, une appréciation plus élevée et une résolution définitive s'accordant avec les principes d'une saine politique et les intérêts permanents de la confédération.

« La justice elle-même ne permet point de laisser à l'écart des ménagements et de ne pas tenir compte d'antécédents qui expliquent des fautes et sont d'ailleurs expiés par la défaite. Or, c'est ce qui arriverait si l'on persistait à vouloir traiter les cantons du *Sunderbund* avec une rigueur extrême, à laquelle un peuple ennemi, forcé de se soumettre, ne succombe pas nécessairement. La raison, qui trouve dans le passé des motifs pour ne pas se laisser entraîner par le succès, en trouvera nécessairement d'autres, non moins forts, si elle porte les yeux sur les intérêts de l'avenir.

« Soyons justes, il ne s'agit pas d'opprimer, mais de relever et de concilier; non pas d'affaiblir, mais de rendre plus fort le lien fédéral au lieu de le livrer au moindre souffle du vent et à la première secousse.»

Maintenant que fera la diète? Nous croyons ne pas nous tromper en tranchant dès aujourd'hui cette question. La diète répondra vertement à la note de M. Guizot, elle résistera à ses injonctions menaçantes; mais en même temps elle cédera à aux conseils de l'amitié dont lord Palmerston s'est fait l'organe. Et c'est ainsi que notre grand ministre doctrinaire et sa

grande politique auront consacré encore une fois la suprématie britannique dans les affaires du continent.

NOTE DE M. GUIZOT A LA DIETE FEDERALE.

Ambassadeur de France en Suisse.

Neuchâtel, 18 janvier 1848.

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération helvétique, a reçu de son gouvernement l'ordre de remettre à son excellence M. le président de la diète fédérale la note suivante :

Quand le gouvernement du roi s'est concerté avec les gouvernements d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, pour offrir à la Suisse sa médiation amicale, il s'est proposé, non-seulement de concourir à faire cesser en Suisse la guerre civile, mais aussi de rappeler et de mettre à couvert le principe sur lequel repose la confédération helvétique, c'est-à-dire la souveraineté des vingt-deux cantons qui ont conclu entre eux, à titre d'états souverains, le traité d'alliance connu sous le nom de *pacte fédéral*, et dans lequel ces termes sont expressément consacrés.

Les puissances ont clairement manifesté à cet égard leur pensée, lorsqu'elles ont demandé qu'il fût formellement reconnu et déclaré par la diète qu'aucun changement ne pouvait être apporté au pacte fédéral sans le consentement unanime des vingt-deux cantons.

En veillant ainsi, dans l'intérêt de la confédération helvétique, et avec des sentiments de fidèle amitié, au maintien de la souveraineté cantonale, les puissances ont agi en vertu de leur propre droit et en parfaite conformité avec les actes qui ont réglé la situation de la Suisse en Europe. La confédération helvétique ne s'est reconstituée, en 1814 et en 1815, qu'avec le concours des puissances. C'est ce concours qui a déterminé plusieurs des cantons, notamment les cantons de Schwytz, Appenzell-Intérieur et Unterwalden-le-Bas, à rentrer dans la confédération, et ils n'y sont rentrés qu'en recevant de la diète, comme des puissances elles-mêmes, l'assurance que leur souveraineté et leur religion n'auraient jamais à en souffrir. Et lorsque les puissances, voulant concilier et unir intimement l'intérêt de la Suisse avec l'intérêt général de l'Europe, ont accordé à la confédération, ainsi reconstituée, d'importants accroissements territoriaux et la neutralité perpétuelle de son territoire, elles l'ont fait en considération des bases essentielles de la confédération, et dans la confiance que ces bases seraient loyalement maintenues; c'est ce que constatent formellement les actes et documents diplomatiques de cette époque.

Les avantages accordés à la Suisse et les engagements que les puissances ont contractés envers elles sont donc corrélatifs et attachés aux bases essentielles de l'organisation de la confédération. Et lorsque les puissances qui accomplissent envers la Suisse leurs engagements réclament à leur tour de la Suisse le maintien des principes auxquels ces engagements correspondent, elles ne font qu'user d'un droit incontestable qu'elles puisent dans les mêmes traités sur lesquels se fondent les droits de la confédération elle-même.

En présence des événements, qui ont éclaté en Suisse, et de ce qui s'y passe actuellement, les puissances sont dans le cas d'exercer ce droit, car elles ne peuvent voir et ne voient en effet dans ces événements qu'une déplorable guerre civile engagée au sein de la confédération entre douze et deux demi-cantons souverains, et sept cantons également souverains. Et cette guerre civile a évidemment attaqué la souveraineté cantonale, c'est-à-dire la base fondamentale de la confédération helvétique et de sa situation en Europe.

En conséquence, le gouvernement du roi s'est concerté à ce sujet avec les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie, inté-

ressés, comme lui, à faire respecter, comme à respecter eux-mêmes, les engagements mutuels contractés entre eux et la confédération helvétique, et, d'accord avec lesdits gouvernements, le gouvernement du roi déclare : 1^o. Que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons, et au milieu des actes qui accompagnent cette situation;

2^o. Que c'est seulement lorsque lesdits cantons, rendu à leur complète indépendance auront pu constituer librement leurs gouvernements, que la confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités;

3^o. Que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans tous les cantons est la garantie nécessaire de leur liberté mutuelle et générale;

4^o. Qu'aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons qui composent la confédération.

En faisant cette déclaration, le gouvernement du roi maintient les droits sacrés de la justice et les bases essentielles de la confédération helvétique. Il ne désire rien, en Suisse, que le repos intérieur de la confédération et l'union intime et vraie de tous les cantons qui la composent. Il respecte profondément la dignité comme l'indépendance de la Suisse, et n'a jamais voulu apporter aucune entrave au perfectionnement régulier et constitutionnel de ses institutions. Mais la souveraineté et l'indépendance des cantons, aux termes du pacte fédéral, doivent être sincèrement et effectivement respectées en Suisse, comme celles de la Suisse elle-même en Europe. Les engagements des puissances envers la confédération, et ceux de la confédération envers les puissances, sont mutuels et fondés sur les mêmes traités. Si les uns n'étaient pas fidèlement respectés et maintenus, les autres seraient inévitablement compromis et suspendus, et les puissances qui ont garanti à la Suisse les avantages dont elle jouit, seraient évidemment en droit de ne plus consulter que leurs devoirs comme membres de la grande famille européenne, et les intérêts de leur propre pays.

Le soussigné a l'honneur, etc.

Signé : le comte DE BOLS-LE-COMTE.

On écrit de Toulon :

« Abd-el-Kader, depuis qu'il est renfermé au fort Lamalgac, laisse appercevoir chez lui un grand affaiblissement moral. Le gouvernement, dans une pensée d'humanité et peut-être même dans une pensée politique que de toute manière on ne peut que louer, a décidé que les Arabes de la suite de l'émir qui ont été envoyés dernièrement au fort Malbousquet, iraient immédiatement rejoindre leurs compagnons d'exil au fort Lamalgac, et des ordres en conséquence étant arrivés hier à l'autorité militaire, cette réunion s'est opérée aujourd'hui. Ces Arabes ont été embarqués à Castigneaun sur des canots qui les ont transportés près le fort Saint-Louis, tandis que des prolonges de l'artillerie charriaient leurs bagages.

— La *Gazette des Postes d'Augsbourg* publie dans son numéro du 14 janvier, le texte d'un concordat qu'elle emprunte à un journal polonais. Voici ce document tel que le reproduit la *Gazette des Postes* : « La Russie comptera à l'avenir sept sièges épiscopaux catholiques, à savoir : Mohilew, qui demeure métropole, Wilna, Minsk, Jitomir, Kamienicz, Batsch, Lansk et Kherson. Ce dernier diocèse, fondé par le nouveau concordat et

doté par le gouvernement, s'étend jusqu'en Bessarabie, la Tauride (Crimée) et le Caucase. Une bulle de circonscription déterminera les limites de ces diocèses, en énumérant le nombre de leurs paroisses. Il sera alloué à l'évêque du nouveau diocèse un revenu annuel de 4,500 frs., argent (18,000 frs.). Le chapitre sera composé de neuf chanoines, dont deux dignitaires; le séminaire, organisé pour vingt élèves, sera entretenu aux frais de l'état. Les évêques et leurs suffragants, pour la Russie aussi bien que pour la Pologne, ne seront nommés qu'après une convention préalablement conclue entre le gouvernement impérial et le siège pontifical, après quoi ils recevront du pape l'institution canonique. La direction des affaires spirituelles sera entièrement abandonnée à l'évêque; toutefois, il sera tenu, dans les affaires matrimoniales ou d'administration des biens ecclésiastiques, d'entendre d'abord l'avis de son consistoire, qui aura voix consultative.

« Les membres de ce consistoire seront des ecclésiastiques nommés par l'évêque, avec l'approbation du gouvernement. L'instruction, la doctrine et la discipline dans les séminaires seront, conformément aux prescriptions du concile de Trente, soumis à la direction et à la surveillance de l'évêque; toutefois, avant de nommer un recteur, un professeur ou un maître, il aura à s'assurer que le gouvernement n'élève contre ces nominations aucune objection sous le rapport temporel. L'archevêque de Mohilew jouira à peu près (?) des mêmes prérogatives. Les curés sont nommés par l'évêque, du consentement du gouvernement, en réservant les droits du patronat et après examen. Pour ce qui concerne les églises, elles seront rétablies aux frais des communes; mais le gouvernement fait espérer de contribuer de sa part à augmenter le nombre des paroisses catholiques selon qu'il en sera besoin. Après la ratification de cette convention, il sera procédé sans délai à la nomination des évêques. »

La *Gazette d'Augsbourg* publie sur cette affaire une note qui explique la contradiction que nous avons fait remarquer entre l'allocution du Souverain-Pontife et le bref de l'empereur. Suivant cette note, la ratification du czar n'aurait été remise entre les mains de Pie IX qu'après le consistoire où S. S. manifestait encore des craintes au sujet des négociations entamées avec la Russie.

— Le cardinal Massimo, ministre des travaux publics, est mort à Rome le 21, âgé de 42 ans. C'est une grande perte pour l'église et pour l'état.

— On écrit d'Égypte que méhémet-Ali est tombé malade.

— Le roi de Bavière doit faire un voyage en Italie au mois de mars.

— Un journal de Gènes, du 15 janvier, annonce qu'il venait d'arriver à Livourne six mille fusils envoyés par le gouvernement français en Toscane pour l'armement de la garde nationale.

— M. Coffin, ancien ministre protestant, de retour de Rome, où il était allé abjurer le protestantisme, et recevoir les ordres sacrés, a prêché à Saint-Jacques à Bruges. Une foule considérable d'Ar-

glais, tant catholiques que protestants, y assistaient; le sermon de M. Coffin a fait une grande impression sur l'auditoire. M. Coffin retourne en Angleterre, où il va fonder, de concert avec M. Newman, une congrégation de l'oratoire.

—Un fait très grave poite en ce moment une perturbation douloureuse dans l'église du Piémont. La nouvelle loi sur la liberté de la presse a supprimé la révision des écrits en matière religieuse, dévolue jusque là à l'autorité ecclésiastique, et assujettit à la censure laïque tout écrit émané des évêques, mandements, lettres pastorales, livres d'église, catéchismes, etc. De telles dispositions ne pouvaient manquer d'éveiller la sollicitude des évêques, et Mgr. de Pignerol a envoyé au pape sa démission. Espérons que le cabinet sardo, dont les bonnes intentions nous sont connues, reviendra sur cette mesure.

—La sainte congrégation de l'Index, par un décret du 20 novembre publié à Rome le 13 décembre dernier, a condamné les ouvrages suivants: *L'Echo de Savonarola*, recueil mensuel, dirigé par des chrétiens italiens. *Praelectiones de Ecclesia Christi*, du docteur Tamburinus de Brescia. *Le Grand Catéchisme de l'Eglise Catholique*, à l'usage des églises et des écoles, et particulièrement des élèves de troisième et de ceux qui s'assemblent le dimanche dans les écoles; par le docteur Jaumann, doyen de l'église cathédrale de Rottenbourg; avec approbation de l'ordinaire, donc corrigatur. *Les pénitenciers d'une âme repentante*, tirés de la divine écriture et des SS. Pères, ouvrage italien. *Institutiones juris ecclesiastici*, du professeur Xavier Grucineri.

ANGLETERRE.—Une escadre anglaise de douze steamers de diverses dimensions a l'ordre de se réunir à Portsmouth et de se tenir prête pour un service actif.

—Il vient de se former à Londres une société qui a pour objet de réclamer par les voies légales, pour les catholiques, les droits et privilèges dont jouissent les protestants. Cette société, qui a pris le titre de société de St. Thomas de Canterbury, a tenu, le 18, une réunion dans laquelle plusieurs orateurs ont fait ressortir la nécessité pour les catholiques de concourir leurs efforts pour obtenir de la législature les droits dont ils ont été privés jusqu'à ce jour.

—Il s'est tenu à Westminster une assemblée publique aux fins d'obtenir le rappel de la taxe des fenêtres. Plusieurs membres du parlement y assistaient.

—La chambre de commerce d'Edimbourg a pétitionné contre les lois de chasse.

—Le père Matthew doit faire un voyage à Rome avant de s'embarquer pour l'Amérique.

IRLANDE.—La commission spéciale de Clare a ouvert ses séances le 12: 14 personnes ont été condamnées à mort, un grand nombre d'autres à la déportation et à l'emprisonnement.

BAVIÈRE.—Le roi a expulsé de ce royaume les jésuites réfugiés de la Suisse.

—Les journaux français annoncent que le gouvernement français s'occupe activement de l'armement des forts détachés qui entourent Paris, nonobstant la loi qui défend cet armement sans le consentement

préalable des chambres.

—En 1847, 5606 ouvrages, pamphlets ont été publiés à Paris, sans compter 149 revues et journaux périodiques.

—Le gouvernement français a expédié à Naples un de ses plus forts steamers de guerre, pour protéger le roi de ce pays qui est dans une position très critique.

GRECE.—Les affaires y sont dans une stagnation complète. Les chambres n'ont pas été convoquées, la liste civile n'a pas été votée et les ministres paraissent disposés à se passer de l'autorité législative.

INDES, 15 décembre.—Le nombre des faillites à Calcutta, est considérable; le crédit y est tellement anéanti que les affaires ne se font qu'au comptant.

—A Bombay, les affaires commerciales offrent un aspect plus favorable.

CAP DE BONNE-ESPERANCE, 26 novembre.—Cinq officiers anglais ont été pris par les kassirs qui les ont cruellement torturés et mutilés.

DANEMARK.—Le nouveau roi, Frédéric VII, est, dit-on, un homme habile et d'un caractère décidé.

—On parle beaucoup d'une note que la Suède vient, dit-on, d'adresser au cabinet français pour se plaindre de n'avoir pas été appelée aux conférences sur les affaires de la Suisse, après avoir pris autrefois une part active aux décisions du traité de Vienne, dont elle a été une des puissances signataires.

—Rien n'est venu confirmer la nouvelle rapportée hier par un journal du soir sur l'embarquement du roi de Naples à bord de la flotte anglaise. Il y a lieu de croire, au contraire, que les bruits répandus d'une insurrection à Naples ont tout le caractère d'une fausse nouvelle.

—On écrit de Varsovie, le 13 janvier:

« Les principaux événements du jour consistent dans la levée des recrues, qui a eu lieu à la fin du mois dernier, au milieu de scènes de terreur. La levée se fait pendant la nuit, et pour s'emparer des personnes destinées au service de la Russie, on cerne les maisons; le fiancé, l'homme marié, sont arrachés sans ménagement de leur lit pour être soldats pendant une vingtaine d'années. Celui qui veut se soustraire au recrutement ne peut avoir recours qu'à l'émigration.

—Les faillites considérables qui ont eu lieu à Londres menaçaient de réagir d'une manière inquiétante sur la place de Saint-Petersbourg. L'empereur a nommé une commission chargée d'examiner la situation des maisons menacées, et a mis à la disposition des commissaires une somme de 20 millions de francs, pour être répartis par eux comme ils le jugeraient convenable.

Revue Politique du Somain

NOUVELLE-ECOSSE.—Le ministère de cette province est composé comme suit:—Secrétaire provincial et greffier du conseil exécutif, l'hon. J. Howe.

Procureur-général, l'hon. J. B. Uniako. Solliciteur-général, l'hon. W. F. Des Barres.

—Les résolutions introduites relativement à la pension de Sir Geo. Rupert, ont été agréées par la chambre d'assemblée, à une majorité de 5.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la chambre d'assemblée de cette province avait demandé communication de toute dépêche relativement au gouvernement responsable; en conséquence de cette demande, l'hon. M. Hazen a mis devant la chambre un message accompagné d'une copie d'une dépêche adressée au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, (dépêche No. 25). En présentant ce message, M. Hazen remarqua que, quoique cette dépêche fut adressée au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, les principes qu'elle contenait devaient être étendus à toutes les colonies de l'Amérique du Nord.

Après lecture faite de la dépêche, M. Fisher dit, qu'au premier jour, il introduirait une résolution tendant à ce que les principes énoncés dans cette dépêche fussent immédiatement adoptés par la chambre.

Une dépêche du gouverneur du Canada, contenant deux documents en français, relativement à la juridiction du Canada sur la partie supérieure de la rivière St. Jean, est mise devant la chambre; la traduction en est ordonnée. Par ces documents, il paraît que le Canada réclame une juridiction jusqu'en bas des *Petites-Chutes*, à l'embouchure de la rivière Madawaska, et environ 40 milles seulement des *Grandes Chutes*.

On prépare un Bill pour faciliter la construction du chemin de fer entre Halifax et Québec. Ce bill accorde les mêmes pouvoirs que ceux accordés pour la construction du chemin militaire, et de plus un octroi de terres,

Canada.

NOTES OFFICIELLES. L'Hon. D. B. VIGOR, conseiller législatif.

Les messieurs suivants ont été nommés Juges de Paix pour le district de Québec: WILLIAM PRICE, DAVID EDWARD PRICE, de Québec; ROBERT BLAIR, Grande Baie, PETER MCLEOD, Chicoutimi, CHARLES PENTLAND, Grande Bergeronne.

COMMISSAIRES DES PETITES CAUSES.—MESSRS. PIERRE PARADIS, ANTOINE ROULEAU, J. BTE. CARRIER, JANVIER GEORGE, G. MILVILLE DECHENE, RICHARD RUDD et HOSFICE MARCEAU, pour la paroisse de St Henri de Lauzon.

La paroisse de Ste. Hélène, comté de Kamouraska, est érigée civilement, par proclamation du 2 février.

Les townships d'Aylmer et de Lambton, dans le comté de Mégantic, ont été érigés et établis, par proclamation en date du 28 janvier.

Une communication télégraphique de Montréal, annonce que les ministres ont offert leur résignation à Son Excellence le Gouverneur-Général, qui aurait refusé de l'accepter avant l'ouverture du Parlement. C'est sans doute une histoire.

Nous avons reçu la lecture de M. Parent, dont nous parlions dans notre dernier numéro, mais trop tard pour pouvoir la publier aujourd'hui. Les *Mélanges Religieux* du 22, en parlant de cette lecture disent: qu'ils entendent la critiquer, c'est

à-dire faire ressortir le bon et le mauvais côté ; car en ne le faisant pas, nous dirions par notre silence, que ce travail ne vaut pas la peine d'être critiqué, tandis que c'est tout le contraire. Comme nous n'avons pas la prétention de vouloir régenter l'opinion publique sur le mérite ou le démérite de cette lecture, nous nous bornerons simplement à la reproduire dans notre prochain numéro, laissant aux lecteurs à l'appécier comme elle doit l'être.

ETAT GENERAL

des Revenus et des Dépenses du Bas-Canada, depuis 1792 à 1841.

Nous devons à l'obligeance de R. CHRISTIE, écrivain, M. P. P. le tableau suivant, tiré de documents officiels. Nous continuerons la publication d'informations intéressantes sur le même sujet.

Années	Recettes nettes.			Dépenses.		
	sterlg.	£	s. d.	court.	£	s. d.
1792	5634	4	11 1/2			
1793	5415	6	4 1/2	1216	7	4 1/2
1794	5196	19	6 1/2	21228	7	6 1/2
1795	9237	19	3 1/2	22144	17	2 1/2
1796	15335	2	8 1/2	22760	7	7 1/2
1797	10434	4	11 1/2	22652	13	2 1/2
1798	17972	18	6 1/2	23405	4	4 1/2
1799	20337	6	0 1/2	23815	14	4 1/2
1800	16177	12	2 1/2	35543	14	7 1/2
1801	22238	16	8 1/2	36680	18	9 1/2
1802	25798	5	9 1/2	35754	6	2 1/2
1803	26459	11	8 1/2	37675	8	8 1/2
1804	27508	12	1 1/2	32639	13	1 1/2
1805	39320	14	11 1/2	37071	2	0 1/2
1806	29116	13	8 1/2	35134	11	5 1/2
1807	28248	17	8 1/2	42379	12	11 1/2
1808	30264	12	5 1/2	43109	15	9 1/2
1809	54827	1	9 1/2	39173	12	2 1/2
1810	56706	11	0 1/2	46967	16	8 1/2
1811	60964	18	9 1/2	46513	16	5 1/2
1812	49729	16	3 1/2	95351	4	7 1/2
1813	81958	17	6 1/2	180833	16	3 1/2
1814	144961	17	8 1/2	160854	4	5 1/2
1815	104047	19	4 1/2	91354	2	0 1/2
1816	93544	5	6 1/2	50133	11	6 1/2
1817	79864	15	6 1/2	109204	16	4 1/2
1818	56332	0	3 1/2	120580	15	1 1/2
1819	93791	16	0 1/2	72335	15	8 1/2
1820	98840	18	11 1/2	53675	10	6 1/2
1821	72760	12	2 1/2	87708	10	5 1/2
1822	39763	10	4 1/2	73929	15	2 1/2
1823	90415	2	7 1/2	104498	8	6 1/2
1824	83309	18	5 1/2	83763	5	2 1/2
1825	110334	5	10 1/2	80350	17	1 1/2
1826	89832	15	8 1/2	80140	1	2 1/2
1827	110776	2	11 1/2	100514	8	7 1/2
1828	108703	4	7 1/2	64219	13	2 1/2
1829	117614	15	5 1/2	169533	12	6 1/2
1830	143540	1	2 1/2	160992	16	4 1/2
1831	130032	4	6 1/2	163738	1	1 1/2
1832	163330	12	9 1/2	165974	4	6 1/2
1833	162698	12	5 1/2	126079	1	5 1/2
1834	82133	6	6 1/2	124237	18	0 1/2
1835	163249	17	7 1/2	70718	1	5 1/2
1836	2254	13	2 1/2	332	8	8 1/2
1837	2321	10	10 1/2	334	8	9 1/2
1838	125517	5	5 1/2	222558	10	4 1/2
1839	147254	0	4 1/2	165991	16	3 1/2
1840	165719	4	13 1/2	151362	7	0 1/2
1841	30291	7	4 1/2	45984	8	6 1/2

* Les comptes de ces années n'ont jamais été soumis à la législature.
 † Sur cette somme il y a £94,174 16 7 repayés à la caisse militaire.

Bytown.—Un journal de cette ville, en date du 17 courant, annonce que la paix y

est troublée par une bande de vagabonds, tellement qu'il est impossible de sortir le soir sans s'exposer à tomber entre leurs mains. Les citoyens paisibles sont menacés, frappés de coups de bâtons. On va même jusqu'à les arracher de leurs lits et les laisser mourants dans la rue. Les auteurs de ces infâmes violences n'ont pas encore été arrêtés.

La Gazette de Québec de mercredi, annonce sur la foi d'une lettre adressée au Dr. Douglass de cette ville, que M. le procureur-général Badgley a préparé un Bill relativement à l'émigration, qu'il soumettra immédiatement à la considération de la législature.

MEXIQUE.—D'après des lettres de la Nouvelle-Orléans, en date du 11, il paraîtrait que les mexicains sont décidés à tenter un nouvel effort contre les envahisseurs de leur pays. Les mexicains ont rassemblé une force considérable et douze canons pour s'opposer à la marche des américains sur Chihuahua. Un parti d'américains se rendant à Santa-Fé a été fait prisonnier.

WASHINGTON, 17 février.—Un sénateur vient de recevoir de la Nouvelle-Orléans, une lettre annonçant l'arrivée de Mexico du major Van-Buren, avec un traité de paix.

CALIFORNIE.—Les villes de Guatimas, Mazatlan, et San José ont été prises par les américains.

Nous recevons l'AVENIR très irrégulièrement; nous prions les éditeurs de ce journal; de nous envoyer désormais, notre numéro par la poste, à l'adresse de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

L'Aurore des Canadas ne nous parvient pas non plus.

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons la première livraison du Répertoire National de Littérature Canadienne, par J. HUSTON. La partie typographique fait honneur aux ateliers de M.M. Lovell & Gibson. Cette livraison contient quelques morceaux de poésie et la comédie de Colas et Colinette. Le prix de la souscription est de 4 piastres. L'agent pour Québec, est M. F. Vézina. On s'abonne aussi chez les libraires de cette ville.

Variétés.

—INSTRUMENT PRECIEUX.—Nous lisons dans un journal de Bone : " Le 21 décembre, notre rade a reçu dans son sein le premier hydrostat ou sonde libre, sans corde, inventé par le capitaine Ferdinand. L'hydrostat descend au fond de l'Océan, quelle qu'en soit la profondeur, et remonte de lui-même à la surface de l'eau, soit immédiatement, soit après avoir séjourné au fond un temps limité; il indique la profondeur exacte de la mer. Il descend également à une profondeur déterminé d'avance, sans aller au fond; et arrive à la couche d'eau qu'il s'agit d'explorer, il s'arrête et remonte comme dans le premier cas; il peut, dans une même immersion, explo-

rer plusieurs couches successives en séjournant dans chacune d'elles un temps donné; il s'arrête avec la même facilité, dans son mouvement ascensionnel, pour redescendre au fond. L'hydrostat, débarrassé de sa lest, revient immédiatement à la surface de l'eau. Ce mécanisme est tellement simple, qu'une petite fille de quatre ans, a fait à l'hydrostat son second voyage explorateur. M. le capitaine Ferdinand met son invention à la disposition du globe entier, sans réserve ni condition d'aucune espèce."

NOUVELLE PLANETE.—On annonce que les astronomes de Poulkova ont constaté l'existence d'un troisième satellite de la planète Uranus. Herschel, qui a découvert cette planète, avait cru apercevoir autour d'elle jusqu'à six satellites. Mais ce n'était parvenu à déterminer l'orbite que de deux d'entre eux : on peut même douter qu'on eût jamais retrouvé une trace des autres. La découverte d'un satellite qui ne met que 94 heures à effectuer sa révolution autour d'Uranus confirme un fait remarquable; parmi les quatre planètes les plus voisines du soleil, la terre est la seule qui ait un satellite, tandis que les planètes les plus éloignées en ont toutes plusieurs.

—On écrit de Leipsick : " Depuis quelques jours on offre à vendre ici une marchandise nouvelle qui vient d'être inventée par un filateur de Berlin, et qui consiste en une espèce de filasse longue, extrêmement forte et soyeuse, de couleur blanche et dont la filature et la teinture peuvent s'exécuter avec la plus grande facilité. Cette matière première, qui, possède et même à un degré supérieur, toutes les qualités de la soie, semble être destinée à faire à celle-ci une concurrence d'autant plus forte que sa fabrication est simple et rapide, et ne revient qu'à 3 frs. 60 c., par livre tout au plus. La présence de la marchandise en question a causé une immense sensation parmi les nombreux commerçants qui se trouvent réunis à la foire actuelle de Leipsick. L'inventeur a refusé 500,000 francs qui lui ont été offerts par un anglais pour sa découverte, il se propose de l'exploiter lui-même.

Bulletin Commercial.

MARCHE A BOIS DE LIVERPOOL.
 30 janvier, 1845.
 s. d. s. d.

PIN JAUNE de Québec, pied cube	1	1	à	1	3
Do. ROUGE do.	1	9	à	1	9
CHENE,	2	2	à	2	8
ORME,	1	5	à	1	8
FRENE,	1	1	à	1	3
MATS, pin jaune,	2	0	à	3	3
Do. do. rouge,	3	0	à	3	6
MADRIERS, p. 100.					
PIN JAUNE, Québec, 1ère qualité.	£12	0	à	13	0
Do. do. do. 2 do.	8	0	à	10	0
Do. do. do. 3 do.	7	0	à	8	0
MADRIERS d'Épinette,	6	0	à	9	0
DOUVES, Québec. 1re qualité p. M.	44	9	à	52	10
Do. moyenne et inférieure,	35	0	à	42	0
Do. Poirsons W. O. 1re qualité,	13	0	à	15	0

Do. do. moyen et inférieurs,	8	0 à 11	0
Do. do. W. O. Baril,	3	10 à 6	0
ASPECTS, cerisier, p. doz.	18	à 24	0
Do. do. frêne et bouleau,	5	0 à 7	0
TAMES frêne p. pied,	3	à 0	3½
Do. Sapin,	1½	à 0	2
ATTE, par corde,	£2	10 à 4	0

ANNONCES.

A VENDRE
par les Soussignés.

200 TINETTES de beurre supérieur pour les familles, 40 quarts d'anguilles.

A. HAMEL et FRERE.
Québec, 25 février, 1848.

A VENDRE OU A LOUER.



UN terrain situé en la paroisse de St. Roch de Québec, consistant en quarante-deux pieds de front, sur la rue Dorchester, sur trente-cinq pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame-des-Anges, avec Maison et Hangard dessus construits; s'adresser à

FRS. PARANT & Cie.

Québec, 25 février, 1848.

£150 demandé.

UNE personne désirerait emprunter une somme de 100 à £150 pour deux années. Il sera donné des garanties incontestables. Toutes informations devront être adressées à la lettre L... au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Québec, 25 février, 1848.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le Notaire Prévost.
Québec, 25 février, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

IL sera prononcé LUNDI, 28 du courant à SEPT heures et demi P. M. dans la salle des Séances de la Chambre d'Assemblée, Hotel du Parlement, une lecture sur l'Univers (seconde lecture) par JOSEPH PAINCHAUD, écrivain M. D.

Les Portes seront ouvertes à SEPT heures. Entrée gratis.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 25 février, 1848.

Librairie Ecclésiastique et Classique.

LES soussignés offriront en vente dans le cours de la semaine prochaine, les *Éléments de Géographie Moderne*, imprimés sous la direction de la Société d'Éducation du District de Québec, à l'usage des écoles élémentaires. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'AUTEUR.—Prix 1s. l'exemplaire et 9s. la douzaine.

J. & O. CREMAZIE.

Rue La Fabrique, no. 12.

Québec, 11 février 1848.

PLACE DEMANDEE DANS UN BANC à l'Eglise St. Roch.

UNE personne désirerait louer une place dans un banc, dans l'Eglise St. Roch. S'adresser au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Québec, 28 janvier, 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES, de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.



Institut Canadien DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.



A VENDRE, OU A LOUER
Pour plusieurs années.

10. UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, "Le Moulin Valbart," avec cinq paires de moulanges, bâti sur la grande rivière du Loup, dans le fief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit fief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bluteau pour manufacturer la fleur, et une chaufferie en pierre pour faire le gruau:

avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à souler l'étoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à patentes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangard neuf aussi à deux étages pour les grains de manufacture appartenant à l'établissement, avec en outre deux granges et une petite maison, laiterie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 24 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements, situé près du Palais de justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer une propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à JOSEPH DEBOISE, écrivain Notaire; ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.

Québec, 11 février, 1848.

La Lyre Canadienne,

La 6e livraison de la *Lyre Canadienne* qui vient d'être publiée à Montréal, est en vente à ce bureau.—Prix 10 sous.

B. Meehan,

5, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveur, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimité du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marche qu'au No. 5, Rue St-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérino anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirts blancs et de couleur, etc. etc.

AUSSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

PAROISSE
DE
ST. ROCH,
de
Québec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché ; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois, berceuses, etc.

Québec, 11 février, 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché,
BASE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et s'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs des testament et dernière volonté de feu Thomas Fargues, en son vivant de la cité de Québec, médecin et chirurgien et gradué de l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les personnes qui sont endettées à la succession du dit feu Thomas Fargues de venir régler immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de faire tenir leurs réclamations à R. E. Caron, l'un des soussignés.

ED. CARON,
ANT. PARANT,

Exécuteurs Testamentaires
Québec, 24 décembre 1847.

Apprenti Forgeron demande.

Le soussigné a besoin d'un jeune homme actif, comme apprenti forgeron. On préférerait un jeune homme de la campagne. On exigera des recommandations.

PIERRE DROLET,
15, Rue St. George, faubourg St. Jean.
Québec, 29 janvier 1848.

DOCTEUR GIROUX,
Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.

1848.—Vente Annuelle.—1848.

POUR VIDER LES MAGASINS,
Fonds de Mercerie et de Draperie
AU MONTANT DE \$30,000.

T. Casey,

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES que la simple énumération suivante devra faire désirer suffisamment :—

- 1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10jd la verge.
- 63 pièces 6-4 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "
- 1500 verges 6-4 shot checked oregon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "
- 25 pièces 6-4 cobourgs de soie barré, et carrauté (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-5d. "
- 35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "
- 1500 verges 6-4 drap d'Orléans lustré couleurs foncés (avant 2s.) seulement 16jd. "
- 60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "
- 20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "
- 500 verges, merinos, noirs, bruns, tout laine. 2s. "
- 200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s.
- 600 verges satinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10j "

Une variété de satins unis et de couleur, gros de napes, soies, persians, etc. à très bas prix, barrages de satin carreauté pour toilette du soir

900 verges carlston fashionable gingham union 1s. "

1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s. à 5s. 6d. "

Courtepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable de châles de laine, tartanes longues et carrées.

Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.

60 Douzaines de gants blancs de chevron pour Dames et pour Messieurs.

Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines cousues, les bonnets, les collerettes, robes d'enfants, corps de robes, capeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, mouchoirs, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carreaütée et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pe le soir, etc. etc.

IL APPELLE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTE ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirts barrés, draps longs, courtepointes, couvertures damassées, couvertes, tapis de pieds etc.

Cosets pour dames et pour enfants de toutes les grand-urs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs échappés, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régale, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grands.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lastick et de prunelle, de cuir à patente chevreau, marroquin, pantouffles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricolée ; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, et bourses de soie ; parures pour le soir, passementerie flochée, d'acier et d'or pour boucles, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville.

Magasin de Souliers et de bottines et Caoutchouc dans la Rue Hope.

Québec, 28 janvier 1848.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Ce Journal paraît tous les VENDREDIS, et pages, 24 colonnes de matières. Le prix d'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, outre les frais de poste, payables par semestre.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du semestre.

Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, Base-Ville, Québec.

Les annonces seront publiées aux taux ordinaires des autres journaux.

On s'abonne à Montréal, à la librairie Catholique de E. R. Fabre, écrivain, 3, Rue St. Vincent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue Lamontagne, Base-Ville, Québec.